



Cotisation individuelle pour les NON AMICALISTES

CENTRE de :

Nom	Prénom	Adresse	Grade	Date de naissance	Adhésions : UDSP / URSP / FNSP + assurances de la MNSP					TOTAL
					SPV	SPP	Ancien SP de - 75 ans	Ancien SP de + 75 ans	PATS	
					44,97 €	44,97 €	36,89 €	27,83 €	38,47 €	

Cocher la case correspondante à votre catégorie

Les assurances complémentaires de la MNSP ont pour but de vous apporter un complément de garanties (accident corporel, matériel et véhicule) pour toutes vos activités liées au SDIS ou à l'UDSP.

Règlement par chèque à l'ordre de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne **avant le 8 mars 2019.**

A retourner à :
 Secrétariat de l'UDSP de la Vienne
 Stéphanie NIVAU
 11, avenue Galilée - CS 60120
 86961 Futuroscope Cedex